

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **57 (1921)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : LOUIS MEYLAN : *La fondation « Pour l'avenir » et l'organisation de la démocratie.* — PIERRE BOVET : *Un beau livre. — Un abus. —* INFORMATIONS. — LES LIVRES.

LA FONDATION « POUR L'AVENIR » ET L'ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

L'opposition entre l'individu et la société est un des faits les mieux établis par la sociologie : le bien général exige souvent de l'individu le sacrifice de ses goûts et de ses préférences ; la société ne subsiste que grâce à un compromis entre les exigences de la vie en commun et les aspirations légitimes de l'individu.

Mais sur un point, tout au moins, l'intérêt de l'individu et celui de la société coïncident : il est également avantageux à l'individu et à la collectivité que chaque homme exerce la profession pour laquelle il est fait, que chaque homme soit « mis à sa place » en tenant compte exclusivement de ses compétences.

Combien d'hommes malheureux parce qu'ils ne font pas le travail auquel les désignent leurs aptitudes physiques et intellectuelles, et leurs goûts ! Hommes robustes, sanguins, qui étouffent dans un bureau ; philologues subtils égarés dans l'enseignement ; ouvrier d'industrie en qui il y avait l'étoffe d'un inventeur ou d'un savant ; jeune fille qui rêvait de devenir institutrice et qu'on voit vaquer, sans joie, aux besognes de la ferme ou de l'atelier. Et, inversement, que d'éducateurs qui n'ont pas la vocation ! ou d'« intellectuels » qui le sont en dépit de Minerve ! L'énumération de ces « hors place » remplirait des pages. Et, en même temps qu'elle fait leur malheur, l'erreur dont ils ont été victimes, prive la collectivité des services qu'ils pourraient lui rendre s'ils étaient « à leur place ».

Qu'on s'imagine une société débarrassée des incapables qui encombrant les services publics, et dans laquelle toutes les compétences seraient mises en valeur, utilisées ! Quel épanouissement pour les individus, et quel enrichissement pour la collectivité !

Une telle organisation mettant chacun à la place où il pourra

rendre le plus de services et goûter la satisfaction d'accomplir le travail qui l'intéresse, est réalisable dans la forme démocratique ; elle ne l'était pas au même degré sous la monarchie, au temps des privilèges : certaines professions étaient interdites aux nobles ; certaines carrières fermées aux roturiers. Aujourd'hui, en théorie du moins, la fortune ou la naissance ne ferment plus à personne la carrière pour laquelle il a des dons exceptionnels, ni ne l'obligent plus à remplir une fonction dont il soit incapable. La forme démocratique *permet* (je ne dis pas : assure automatiquement) la meilleure utilisation des valeurs humaines, pour la plus grande satisfaction de l'individu et pour le plus grand avantage de tous. Mais pour que cette possibilité devienne une réalité, il faut que la démocratie soit organisée. L'organiser, c'est justement prendre les mesures efficaces pour qu'aucune compétence ne se fourvoie, pour que toutes les forces de la nation soient utilisées, avec le rendement maximum pour la collectivité¹. Ce qu'on appelle le recrutement de l'élite² n'est qu'un des aspects — un des plus importants — de ce vaste problème d'organisation sociale.

On voit d'abord que l'école peut et doit jouer un rôle important dans cette organisation de la démocratie. N'est-ce pas, en effet, à l'école, que s'éveillent les goûts et les vocations ? Et n'est-ce pas l'école qui est le mieux placée pour discerner si les aptitudes coïncident avec le goût qui s'éveille ? (Car il faut bien considérer ces deux termes du problème : souvent le goût, la vocation traduisent et manifestent l'aptitude ; mais ce n'est pas toujours le cas. Or pour qu'un homme remplisse utilement une fonction, il ne suffit pas que son goût l'y porte ; il faut encore qu'il ait les aptitudes qu'elle exige.)

C'est, d'une façon générale, au sortir de l'école que les jeunes gens choisissent — ou acceptent — leur carrière. Mais pour ceux qui

¹ Le problème, difficile autant qu'important, de l'organisation de la démocratie, préoccupe depuis longtemps (on peut dire en gros depuis le milieu du dix-neuvième siècle) nos pouvoirs publics. Sur bien des points, il a été résolu avec intelligence et avec tact ; mais sur le point qui nous occupe ici, on s'accorde généralement à reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire. C'est suffisant pour justifier ces considérations.

² Par « élite », on entend ici non pas une classe à part, mais l'ensemble des fonctions qui exigent de ceux qui les exercent des aptitudes supérieures à la moyenne, des connaissances plus étendues, une préparation plus approfondie : médecins, ingénieurs, techniciens, éducateurs, etc. Entendue dans ce sens — qui est le sens véritable de ce mot — l'élite s'oppose à la masse fonctionnellement, non pas statiquement. Elle ne s'en distingue par rien autre si ce n'est par les responsabilités plus lourdes assumées par ses membres.

veulent se préparer à remplir une de ces fonctions supérieures en responsabilité dont nous parlions tout à l'heure, c'est au milieu de leur scolarité que le choix doit intervenir, puisque c'est l'enseignement secondaire¹ qui prépare au plus grand nombre de ces fonctions. Or, l'école ne saurait se contenter d'enregistrer le choix des jeunes gens sans tenter de le diriger. Ne dira-t-elle pas à ce jeune présomptueux — après avoir examiné son cas avec toute la circonspection de rigueur dans des questions si délicates — qu'il fait fausse route en se croyant capable de remplir une de ces fonctions d'élite? Ne lui exposera-t-elle pas au moins les exigences de la profession qu'il aspire à exercer? Inversement, n'encouragera-t-elle pas ce jeune homme bien doué à embrasser la profession pour laquelle ses aptitudes le désignent, mais à laquelle il n'ose que rêver timidement?

De fait, les maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ont de tout temps considéré comme un devoir — devoir envers leurs élèves et devoir envers la collectivité — d'orienter le choix des jeunes gens vers la carrière qu'ils leur paraissaient le plus aptes à bien remplir. Lequel d'entre nous ne s'est jamais rendu chez les parents d'un de ses élèves pour leur parler de l'avenir de leur enfant?

Ces interventions, il faut le reconnaître loyalement, échouaient plus souvent qu'elles ne réussissaient, soit que le plaidoyer du maître se heurtât, chez les parents, à quelque préjugé de famille ou de classe, soit qu'on se trouvât en face d'obstacles matériels insurmontables. C'est que ces interventions manquaient de coordination, de méthode, et surtout qu'elles n'étaient pas soutenues par l'opinion publique (et pourtant nous avons vu quel intérêt primordial il y a pour la collectivité à ce que les jeunes gens embrassent la carrière

¹ L'enseignement secondaire n'est considéré ici que dans l'une seulement de ses fonctions : soit comme une école professionnelle pour tout le groupe de carrières qu'on réunit généralement sous l'appellation, désuète, de carrières libérales. Chez nous, les écoles secondaires ont pour fonction accessoire d'offrir aux jeunes gens bien doués, quelle que soit la carrière qu'ils se proposent d'embrasser, une instruction plus poussée et une culture plus étendue.

On voit que nous touchons ici à la question si discutée du raccordement entre l'école primaire et l'école secondaire. Et on a grand raison de la discuter, car tant qu'elle ne sera pas résolue, l'organisation de la démocratie restera précaire. Notons, en passant, où en est la question : après avoir considéré la question du raccordement avant tout comme une question d'âge, on commence à se rendre compte que c'est, d'abord et essentiellement, une question d'esprit, de méthodes, donc de préparation professionnelle des éducateurs ; secondement une question de programmes, et accessoirement seulement une question d'âge.

pour laquelle ils sont faits et n'aillent pas accroître le nombre des hommes « hors de leur place », partant inutiles et malheureux !).

Pour que ces interventions soient couronnées de succès, il faut donc :

1° que l'opinion publique, enfin éclairée sur ses intérêts essentiels, accorde aux problèmes de l'orientation professionnelle et du recrutement de l'élite l'attention qu'ils méritent ;

2° que l'école s'applique méthodiquement à discerner les aptitudes, afin de pouvoir intervenir avec autorité auprès de ses élèves (ou de leurs parents) quand elle les verra sur le point de se fourvoyer ;

3° que la collectivité (Etat, commune, fondation particulière) fournisse aux jeunes gens que leurs aptitudes et leurs goûts désignent pour une fonction d'élite, et qui manqueraient des ressources nécessaires, les moyens de faire les études qui les y prépareront (ce qui implique, par le seul jeu de la concurrence, l'élimination des jeunes gens de condition riche ou aisée qui prétendraient à remplir de telles fonctions sans posséder les aptitudes nécessaires).

C'est ce qu'ont compris les promoteurs de « Pour l'avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, et c'est le programme qu'ils s'appliquent courageusement à réaliser. Cette généreuse initiative est née de l'inquiétude qui s'empara, chez nous, de tous les citoyens clairvoyants et attachés à l'idéal démocratique, à la suite des événements de novembre 1918. Quelques hommes de cœur, des Genevois, appartenant aux milieux les plus divers, mais unis par la conviction qu'il était nécessaire, si l'on voulait éviter les troubles sanglants dont nous avons eu comme l'avant-goût, de travailler au rapprochement et à la collaboration fraternelle de toutes les classes de la population, formèrent en mai 1919, une association qui prit le nom d'*Union sociale*. Il leur parut, après des discussions longues et souvent passionnées, que l'œuvre de justice sociale la plus urgente était d'assurer effectivement à chacun la possibilité d'embrasser la carrière vers laquelle le portaient ses aptitudes et ses goûts. Un avant-projet, présenté par MM. J. Dubois, E. Duvillard et A. Oltramare fut adopté, et en mai 1920 la fondation « Pour l'avenir » fut officiellement constituée par l'adoption des statuts qui doivent la régir¹. Son programme est exactement celui que je viens d'esquisser ;

¹ On trouvera ces statuts, le règlement de la fondation, un rapport sur sa situation financière, ainsi qu'une brève et très intéressante notice sur le but qu'elle poursuit et les circonstances dans lesquelles elle a pris naissance, dans une plaquette publiée à Genève, en janvier 1921, et intitulée « Pour l'avenir ». J'y ai puisé les renseignements qu'on trouvera ici sur cette généreuse et clairvoyante initiative.

c'est dire qu'il comporte une réforme pédagogique et une réforme sociale, cette double réforme n'étant — il importe de le remarquer — que l'extension et la coordination d'efforts tentés, de tout temps, par l'initiative individuelle¹.

Sans entrer dans le détail (chacun des points de ce vaste programme mériterait une étude approfondie) soulignons brièvement la féconde hardiesse de la double réforme inscrite au programme de la fondation « Pour l'avenir ». Il s'agira tout d'abord que les éducateurs — méritant enfin pleinement leur beau nom — se rendent capables de discerner chez leurs élèves en temps utile les aptitudes qui permettront de les orienter vers telle carrière ou vers tel groupe de carrières. Les promoteurs de « Pour l'avenir » ne se dissimulent pas la difficulté de cette tâche : « Cette détermination des aptitudes sera chose aussi difficile et délicate qu'elle est importante... Sans doute on ne prétendra jamais, surtout au degré primaire, à une connaissance si parfaite des capacités de l'enfant qu'elle impose absolument telle profession déterminée ; heureux déjà seront maîtres et parents de savoir où l'on peut diriger l'enfant avec le plus de chances de succès ; où d'autre part il serait erroné de le pousser. » Mais des méthodes sont en train de se constituer, qui permettront à l'école d'assumer cette fonction importante avec de moins en moins de chances d'erreur.² L'essentiel était de comprendre qu'il

¹ En effet, de même que les maîtres se sont, de tout temps, intéressés à la détermination des aptitudes chez les élèves et à leur orientation professionnelle, de même, de tout temps des particuliers ou l'Etat ont alloué des bourses à des jeunes gens que la situation matérielle de leur famille empêchait d'embrasser la carrière pour laquelle ils étaient faits. Mais, de même que les maîtres manquaient de méthode dans leurs interventions, de même les bourses étaient généralement allouées sans méthode, au hasard d'une rencontre ou d'une recommandation. Il s'agit donc d'organiser le fonctionnement de ces deux services : service d'orientation professionnelle ; service des bourses.

² Voir: J.FONTÈGNE. *L'orientation professionnelle* (collect. d'actualités pédag.). Ceux qui ont assisté au cours d'orientation professionnelle, à Genève, en septembre dernier, en ont rapporté la conviction que si la détermination des aptitudes était encore dans la période des tâtonnements, elle présentait du moins tous les caractères d'une discipline sérieuse, capable de rendre dès à présent d'importants services. 📖

Le carnet d'aptitudes, introduit sauf erreur dans les écoles genevoises, constitue un grand pas vers la réalisation pratique de l'orientation professionnelle par l'école.

L'organisation des classes de préapprentissage réclamées par M. Duvillard au congrès scolaire de Neuchâtel, rendrait plus facile et plus sûre la détermination des aptitudes en ce qui concerne un groupe important de professions.

y a là pour l'école une fonction d'une importance capitale ; la volonté de passer jette les ponts sur les rivières ; la volonté de trouver le vrai invente et perfectionne les méthodes d'investigation scientifique...

Dans bien des cas il ne suffira pas d'avoir discerné qu'un enfant est doué pour telle ou telle profession, il faudra décider les parents à le laisser suivre sa voie. C'est là, nous le savons, que la route se hérissé d'obstacles : préjugés de classe (ceux d'en haut et ceux d'en bas, également tenaces), inertie, illusions, manque des ressources nécessaires. Il pourrait sembler que les obstacles d'ordre psychologique (préjugés, illusions, inertie) soient les plus faciles à combattre. Ce n'est cependant pas toujours le cas. Il s'agit d'un état d'esprit à modifier ; de telles modifications ne s'opèrent qu'à la longue. C'est seulement en s'appliquant à éclairer le public sur ses vrais intérêts qu'on créera peu à peu un courant d'opinion favorable à une utilisation rationnelle de toutes les capacités.

Mais parallèlement à cette campagne qui devra être menée, et que la fondation « Pour l'avenir » a menée activement, pour faire triompher dans la plus ancienne démocratie des temps modernes une conception vraiment démocratique de l'ordre social, il s'agit de prévoir le cas où ce qui empêche un jeune homme d'accéder à la situation dont il est capable, c'est la situation matérielle de ses parents. Il faut, dans de tels cas, que la collectivité assume les frais de la préparation professionnelle. Elle le fera par l'attribution d'une bourse d'études suffisante. Et cette bourse devra être proposée en des termes qui ne puissent pas humilier la fierté du bénéficiaire ni de sa famille¹ : non pas comme une aumône, mais comme un placement de fonds, — ne consacre-t-on pas chaque année des sommes importantes à reconstituer des forêts qui ne rapporteront que dans 60-80 ans ? — Quand ce boursier sera devenu ingénieur de talent ou administrateur capable et zélé, qui donc, de l'Etat ou de lui, redevra de l'argent à l'autre ?

Il convient donc que ces bourses soient offertes de façon à ne pas pouvoir être refusées par les plus sympathiques parmi ceux à qui elles seraient proposées. Il faut, en outre, qu'elles soient suffisantes. Leur montant sera fixé dans chaque cas en tenant compte du coût des études et de la situation matérielle de la famille. Le règlement de la fondation « Pour l'avenir » prévoit qu'elles pour-

¹ Soit fierté ! dira-t-on peut-être. Mais ne mérite-t-elle pas quelque respect, cette fierté, en un temps où l'on voit tant de gens tirer sans scrupules les pis, gonflés ou maigres, de l'Etat-vache à lait ?

ront s'élever à 1500 fr. par an pendant toute la durée des études ¹. Il prévoit aussi des prêts sans intérêts, pendant 5 ans, d'une somme pouvant atteindre 5000 fr. ; cela en vue des frais d'établissement, considérables dans certaines professions, celle de médecin par exemple. On le voit, le règlement de cette fondation est très souple et peut s'appliquer au plus grand nombre des cas.

Il faut enfin prendre toutes les précautions pour que les bourses soient accordées aux plus capables seulement, et, autant que possible, à tous ceux qui en sont dignes. Sur ce point spécial, le règlement me paraît particulièrement bien compris (art. 11-16). Le sens pratique dont il témoigne ne messied pas, tout au contraire, dans une entreprise si hardiment idéaliste.

Hardis et idéalistes, ces hommes l'ont été encore en demandant jusqu'ici les ressources nécessaires à la réalisation de leur programme à la seule libéralité des particuliers. Ils ont émis des parts de 500 fr., dites parts de fondation, et de 100 fr., dites parts de patronage ; ils ont organisé un bazar, fait vendre des cartes postales par les enfants des écoles. Le capital ainsi recueilli, en quelques mois, était, en janvier, de 70 000 fr., permettant d'allouer dès cette année quelques bourses et subsides. N'est-ce pas là la preuve que l'opinion publique est conquise à cette idée féconde, que notre démocratie commence à comprendre ses véritables intérêts ? On ne saurait exagérer la signification d'un tel fait.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les citoyens genevois qui ont fondé cette œuvre de justice sociale ont fait faire un grand pas à la question de l'organisation de la démocratie, et qu'en faisant appel, pour réaliser leur idée, à la clairvoyance et à la générosité de leurs concitoyens, ils ont doté leur cité, si riche déjà en fondations d'intérêt public, d'une institution bien conforme à la tradition genevoise.

L'Union sociale n'aurait pas pu mieux choisir « l'œuvre de justice à entreprendre pour entrer dans une voie nouvelle », et l'on ne peut que souscrire à ces lignes de la déclaration de principes de la fondation « Pour l'avenir » : « Lorsque toutes les forces les plus réellement capables seront intégralement utilisées, le pays en profitera ; lorsque l'insuffisance des ressources n'écartera plus des hautes fonctions ceux qui y seraient spécialement utiles, une des principales causes de haine sociale disparaîtra de notre pays

¹ Dans les cantons plus étendus que celui de Genève, il serait nécessaire d'élever encore ce maximum, à cause de l'obligation, où se trouveraient beaucoup de boursiers de prendre pension dans la ville où ils feraient leurs études.

et tous travailleront en meilleure harmonie à rétablir, puis à accroître la prospérité générale. »

Qui ne voit combien une semblable fondation serait utile dans tous nos cantons, pour développer et coordonner ce que font déjà l'Etat et l'initiative individuelle, afin de mettre, selon la formule anglo-saxonne, dans laquelle se résume le programme de la fondation « Pour l'avenir », chaque homme à la place pour laquelle il est fait ?

LOUIS MEYLAN (*Vallorbe*).

UN BEAU LIVRE

Les rapports que l'art de l'éducation soutient avec la psychologie sont dès maintenant assez universellement reconnus pour que notre journal tienne à signaler en bonne place le beau livre que vient de publier un maître de l'Université de Lausanne, M. Jean Larguier des Bancels¹.

C'est un ouvrage remarquablement écrit, en petites phrases nettes, concises et pleines.

Une science immense se dissimule avec une sorte de coquetterie dans les chapitres sur la moelle et le cerveau, sur l'activité réflexe et l'activité cérébrale, où l'auteur analyse, résume et critique les ouvrages spéciaux, gros mémoires ou petits articles, qui représentent l'histoire de la physiologie du système nerveux depuis quelque cent ans.

C'est un trait caractéristique de ce livre que la place qui y est faite à l'histoire de la psychologie. M. Larguier ne manque pas une occasion de nous montrer dans Aristote, dans les Stoïciens, dans Descartes, voire dans Gall, Destutt de Tracy ou Magendie, les précurseurs des théories contemporaines. Et c'est un vrai plaisir intellectuel que d'être conduit à travers des questions difficiles, souvent spéciales, par un esprit aussi cultivé. Les maîtres qui liront ce livre en songeant à ce qu'ils pourront en tirer pour leurs leçons, seront charmés de voir la psychologie utiliser tant de connaissances diverses. Ils goûteront certaine équation logarithmique qui, exprimant le poids du cerveau en fonction du poids du corps pour toute la série des mammifères, aboutit à un joli graphique montrant que l'homme est le premier des animaux pour l'organisation nerveuse et que la femme (dont le cerveau pèse en moyenne 140 gr. et le corps 12 kg. de moins) est exactement sur le même pied que lui.

¹ *Introduction à la psychologie. L'instinct et l'émotion.* Payot, Paris 1921, 286 p. in-8°. 15 francs français.

Comme son titre le laisse entendre, le livre se compose de deux parties : les cinq premiers chapitres situent la psychologie par rapport à la philosophie et à la physiologie ; les deux derniers, consacrés aux instincts et à l'émotion, traitent avec maestria un des sujets les plus difficiles de la science.

L'instinct, c'est pour M. Larguier un sujet capital : « Notre force est dans nos instincts », tel est le dernier mot du livre.

Non seulement nos instincts rendent compte de nos tendances les plus profondes, de nos intérêts et de nos désirs, mais M. Larguier montre qu'il faut recourir à eux pour comprendre les émotions, peut-être même les sentiments élémentaires du plaisir et de la douleur, s'il est vrai que ces sentiments traduisent surtout une attitude, une réaction de notre être.

On oppose souvent la raison et l'instinct. Mais une étude plus attentive des faits montre que cette façon de parler est incomplète. « A défaut d'instinct, la raison serait sans vertu. La raison éclaire l'instinct. Elle ne peut le remplacer. C'est un instinct qui commande à l'homme de boire quand il a soif. C'est un instinct encore qui lui défend de goûter à une eau suspecte. La prévision du danger serait entièrement stérile, si elle ne mettait en jeu un instinct de défense : l'homme « raisonnable » est celui chez lequel cet instinct l'emporte sur la satisfaction immédiate d'un besoin. Des conflits tout pareils se reproduisent sans cesse aux degrés successifs de l'activité humaine. Ce qu'on nomme d'ordinaire un triomphe de la raison n'est que la victoire d'une tendance. La raison et l'instinct ne s'affrontent pas comme deux forces antagonistes. L'instinct seul est moteur. La raison, comme telle, sert tout au plus à le guider. »

Ainsi M. Larguier, qui fait de la psychologie fonctionnelle, nous ramène à l'instinct comme à une réaction fondamentale de l'être vivant, de la même manière que Taine, par exemple, ou les associationnistes ses maîtres, visaient à retrouver les sensations élémentaires qui entrent comme matériaux dans les structures les plus complexes de l'esprit.

M. Larguier est un disciple de ce psychologue, humain entre tous, que fut W. James, mais son livre, mieux composé que les *Principles* qu'il cite si souvent, fait apparaître plus nettement ce que leur thèse fondamentale a d'original et de solide. *L'Introduction à la psychologie* est d'ailleurs prudente là où il faut. Elle estime impossible de donner pour l'instant une énumération des instincts de l'homme. Peut-être la psychologie de l'enfant — à laquelle les instituteurs peuvent fournir de si précieuses contri-

butions — nous permettra-t-elle un jour d'être plus hardis. M. Larguier ne prétend pas tout ramener à l'instinct sexuel : les tendances altruistes lui paraissent aussi primitives que d'autres.

L'instinct se manifeste dans le jeu. Il est à la base de l'intérêt. M. Larguier rejoint ainsi des idées chères à M. Claparède, et familières sans doute à plus d'un de nos lecteurs.

Il y aurait un parallèle amusant à tracer entre ces deux psychologues et leurs deux manières de concevoir et d'écrire un livre. Le savant vaudois est à peu près aussi sobre de références que le professeur genevois en est riche... cependant leurs deux manières produisent sur le lecteur des impressions assez semblables.

En lisant M. Claparède, on s'écrie : « Quoi ! faudrait-il donc lire tout ça pour être à la hauteur ? » Et pourtant rien n'est plus éloigné de l'intention de l'auteur que le désir d'« épater » son lecteur par un étalage d'érudition. Il note les ouvrages qu'il connaît sur le sujet dont il parle, par simple souci de rendre service à ses lecteurs... et à lui-même quand il se relira.

En lisant M. Larguier, qui ne nous dit pas où il puise sa science, vous risquez bien d'avoir le même moment de découragement : même dans les chapitres les plus savants, l'auteur est si clair et si concis que vous le soupçonnez de n'avoir écrit pour vous qu'une œuvre de vulgarisation, parce que vous n'étiez pas digne à ses yeux de lire autre chose. Mais cette impression aussi est injuste. M. Larguier écrit très simplement parce qu'il a le besoin de penser lui-même très clairement.

Tant il est vrai qu'en définitive un auteur écrit avant tout pour lui-même.

Quoi qu'il en soit, la Suisse romande peut être fière de ses deux psychologues. Ils ne sont pas nombreux, les auteurs français dont les livres pourraient être mis en parallèle avec ces deux ouvrages magistraux : *La Psychologie de l'enfant* et *l'Introduction à la psychologie*. Nous prédisons à M. Larguier qu'il sera bientôt traduit en autant de langues que son collègue genevois.

* * *

Et ce m'est une raison de regretter dans ce beau livre de psychologie une chose : les affirmations, dirais-je philosophiques, les jugements de valeur, qui y percent ici et là. J'y lis :

« L'apparition du cosmopolitisme a marqué la décadence des républiques grecques. L'internationalisme annonce celle de la civilisation occidentale. La vertu des cosmopolites était une vertu

d'esclaves. La morale des internationalistes est une morale de vaincus. »

« Si toutes les luttes humaines étaient provoquées par la faim et par l'amour, il ne serait pas absurde de demander à une organisation perfectionnée la suppression des conflits et des guerres. Pour que ces guerres et ces conflits s'éteignent à jamais, il faudrait encore que l'homme abdiquât toute ambition. Nous prenons ce mot dans son acception la plus vaste. L'immense majorité des luttes qui prennent naissance dans le monde trouvent leur point de départ dans les obstacles que rencontre l'expansion de l'individu. Renoncer à cette expansion serait possible à l'extrême rigueur. Mais ce serait renoncer à tout progrès. »

Depuis Aristote, que M. Larguier cite souvent, on a fréquemment fait intervenir la biologie, non seulement pour expliquer, mais pour légitimer du même coup des maux sociaux. Si l'esclavage, si fortement justifié par Aristote, a été aboli, est-il vraiment « absurde » de travailler à la disparition de la guerre ? Si l'on appelle « morale internationaliste » l'idéal de justice fraternelle qui, depuis des siècles, hante les cœurs vraiment humains, c'est bien d'y renoncer qui nous mettrait dans une attitude de vaincus. Pour la réaliser, au contraire, il nous faudra — et longtemps encore sans doute — bander toutes nos énergies de lutteurs : nous ne pouvons y tendre sans y croire.

M. Larguier ne nous en voudra pas si nous lui disons que son livre nous fera relire non seulement les pages de James, dont il nous a fait comprendre mieux que jamais la richesse, les chapitres sur l'instinct et sur l'émotion, mais celles aussi du même auteur dont en le lisant nous avons eu par endroits la nostalgie : son essai sur les équivalents moraux de la guerre et sa critique de la sainteté. Ce nous sera l'occasion de nous rappeler la distinction qui s'impose entre les explications scientifiques et les « surcroyances » que chacun personnellement y rattache. De toutes façons, on le voit, *l'Introduction à la psychologie* est un livre éminemment propre à faire réfléchir.

PIERRE BOVET.

UN ABUS

Depuis quelque temps déjà, mais ces dernières semaines tout particulièrement c'est, parmi la gent écolière, une véritable chasse... au chocolat.

Les « petits » des classes enfantines comme leurs aînés des classes primaires à tous les degrés ne parlent plus que de cette « denrée », non pas tant pour la denrée elle-même que pour ce que la tablette de deux sous renferme à l'intérieur : une jolie petite gravure, dite étiquette, que les enfants collectionnent avec passion.

Diverses séries forment la collection complète : fleurs des montagnes, insectes, poissons, costumes nationaux des différents pays, métiers, etc. (Les maisons Cailler et Kohler remettent moyennant 75 centimes le livret pour coller les gravures-étiquettes). Aussi est-ce un échange continuels entre les élèves, car tous veulent posséder la collection complète et dans le plus bref délai possible ! On achète du chocolat *pour la gravure* ! Un élève du degré supérieur a payé six sous pour le « poisson » qui manquait à sa série. Nous tenons la chose d'un de ses camarades de classe.

Un garçon de notre connaissance ayant reçu deux francs de son grand-père — à quelle occasion ? nous l'ignorons — s'est empressé d'aller acheter vingt tablettes, toujours pour la gravure. Les chocolats, il les distribue à ses camarades.

Dans notre classe, où nous avons essentiellement des enfants de la classe ouvrière, il a fallu intervenir pour mettre un terme à cet achat exagéré de chocolat. Une petite causerie sur « l'épargne » était alors tout indiquée. Notre histoire terminée, une de nos fillettes nous dit que sa grand'mère (négociante, nous la connaissons) vendait des chocolats à deux sous à des garçons et que ceux-ci enlevaient l'image et rendaient le chocolat. Authentique. Nous avons contrôlé le fait.

Une autre révélation : un garçon nous raconte qu'un petit voisin, Agénor, prend souvent quatre sous dans la bourse de sa maman qui n'en sait rien (c'est Agénor qui le dit lui-même), pour s'acheter du chocolat... pour avoir les fameuses gravures.

C'est par centaines que, journellement, boulangers, épiciers, marchands de primeurs vendent ces tablettes. Et les temps sont durs, la vie est chère... et il y a le terrible chômage !

Nous sommes en présence d'un véritable *abus* et d'un grave danger, au point de vue moral. Il suffit, pensons-nous, de le signaler pour que des démarches soient faites en vue d'interdire cette trop ingénieuse réclame à l'avenir ! E. N.

P. S. La maison Tobler, nous dit-on, a aussi ce même genre de réclame, sur les chocolats fins. La vente est moins forte, mais le danger est le même.

INFORMATIONS

La nouvelle éducation. — Sous ce titre, M. Roger Cousinet, dont plusieurs de nos lecteurs ont sans doute savouré dans *l'Éducateur moderne* les articles riches d'observation sur les enfants en général et les écoliers en particulier, M. Cousinet nous adresse un intéressant communiqué que nous sommes heureux de reproduire presque textuellement :

« La méthode de Mme Montessori, dit-il, qui a été peu à peu répandue chez nous par la traduction de ses ouvrages, et par quelques expériences, a pu familiariser les éducateurs français avec une pédagogie dont le principe est le respect de l'activité libre et spontanée des enfants. On sait, en effet, que, pour l'éducatrice italienne, on ne peut élever les enfants qu'à condition de les connaître, et on

ne peut les connaître qu'à condition de les laisser agir et se développer librement en dehors de toute contrainte qui les déformerait.

» L'accueil favorable qu'ont reçu ces idées en France, dans des milieux fort divers, n'est explicable que parce que le terrain était préparé, sans qu'on s'en doutât. Il y avait chez nous plus de gens qu'on ne supposait qui reconnaissaient à l'enfant une personnalité, qui pensaient que cette personnalité doit être respectée, et que la tâche essentielle de l'éducateur est de donner à cette personnalité les moyens de se développer librement. Il y a chez nous des éducateurs qui, pour entendre le « message » de Mme Montessori, n'ont eu qu'à ne pas oublier le message de Rousseau. Et il en est d'autres qui, même sans avoir suivi, en d'autres pays les progrès de la pédagogie nouvelle, d'instinct, ou par le travail propre de leur pensée, se conforment au même principe, et font, dans leur école, dans leur classe, dans leur coin obscur, des expériences pédagogiques fondées sur ce respect de la personnalité de l'enfant.

» Il est regrettable que, pour toutes sortes de raisons, ces expériences demeurent trop souvent inconnues, et que la pédagogie commune n'en puisse pas profiter. C'est à cet inconvénient que quelques personnes, qui se sont concertées à cet effet, voudraient essayer de porter remède. Elles se proposent de fonder un groupement qui, à la ressemblance de ceux qui existent déjà en d'autres pays, et particulièrement en Angleterre, réunisse tous les éducateurs partisans de la pédagogie nouvelle. Mais avant que se constitue un tel groupement et pour qu'il puisse se constituer, il faut que les initiatives particulières soient connues de tous ceux qui s'y intéressent. C'est pourquoi, dès maintenant, on s'adresse à tous ceux qui ont fait avec les enfants une expérience pédagogique fondée sur le respect de la personnalité des enfants : méthode d'éducation, procédé spécial d'enseignement, série d'exercices particuliers — en un mot, tout essai où on se soit conformé à ce principe que l'enfant ne peut se développer qu'en agissant librement, selon ses intérêts et ses besoins — à l'école, comme au lycée ou dans la famille. Envoyer son nom et son adresse, à M. Cousinet, Arcis-sur-Aube (Aube). »

Nous avons été heureux de pouvoir donner déjà à M. Cousinet l'adresse de plusieurs de nos amis de France.

A Milan, notre ami le professeur Maurilio Salvoni (via Manzoni) a constitué un centre analogue.

P. B.

Médecins et infirmières scolaires à Milan¹. — La population scolaire de la ville de Milan est de 65 000 élèves à peu près. On y a organisé en 1914 un service d'hygiène. Le médecin en chef a sous ses ordres 14 médecins scolaires. Dans chaque école, un cabinet est réservé au médecin et à l'infirmière-visiteuse. Les infirmières scolaires sont au nombre de 78.

Le médecin scolaire examine, au début de l'année, tous les nouveaux élèves avant leur admission. Il détermine ceux qui ne peuvent être admis pour cause de maladie, et ceux qui doivent fréquenter une école spéciale : école de plein air, école pour arriérés, pour anormaux, pour teigneux, tuberculeux, rachitiques, etc. Chaque semaine il doit visiter les écoles de son groupement.

¹ D'après le *Manuel général*.

Espérons que toute cette organisation d'hygiène n'aboutit pas uniquement à dresser des statistiques — comme c'est quelquefois le cas, hélas ! — mais que l'on se préoccupe réellement de surveiller l'état sanitaire de chaque enfant pour l'améliorer, faute de quoi les plus belles organisations du monde ne sont que trompe-l'œil...

En Pologne. — Sous l'impulsion de son ministre actuel de l'Instruction publique, Ksawery Prauss, un socialiste, la Pologne tend à organiser son instruction publique d'après les modèles fournis par les pays occidentaux. Ksawery Prauss se propose, entre autres : 1. d'assurer aux instituteurs un traitement qui leur permette de se consacrer entièrement à leur mission et qui leur garantis une situation indépendante ; — 2. d'élaborer un projet d'organisation scolaire qui ait force de loi sur tout le territoire polonais (malgré le mélange des races) ; — 3. de fixer à sept ans au moins la fréquentation obligatoire de l'école gratuite et ouverte à tous. Les écoles seront organisées de telle façon que seuls les élèves vraiment capables puissent faire des études supérieures.

Du succès de ces efforts, dit avec raison le *Manuel général* auquel nous empruntons ces renseignements, dépendra en grande partie le rôle que la Pologne pourra jouer dans la vie politique de l'Europe orientale.

Congrès international d'éducation. — Ce congrès aura lieu à Calais du 30 juillet au 12 août. Il aura pour but de répandre les idées et les méthodes d'éducation les plus modernes et de contribuer au rapprochement des nations représentées. Notre collaborateur, M. Ad. Ferrière, y parlera des Ecoles nouvelles, M. Jaques-Dalcroze de l'eurythmie, M. Craddock de l'autonomie des écoliers, M. Claremont et Mlle Cromwell de la méthode montessorienne, Mme Rieder de la coéducation, etc. (15 conférenciers). — On se moque du français fédéral ; mais que dire de l'auteur anglais du prospectus qui nous invite candidement à « razer » (pour biffer) les mots qui ne sont pas nécessaires ?...

France. — La France n'a pas encore rendu obligatoire l'enseignement du chant choral et du solfège. M. Pierre Rameil, député, réclame ce progrès dans le *Manuel général* du 26 mars dernier.

On sait également qu'en France l'obligation de fréquenter l'école cesse avec la douzième année. Il y a longtemps que des hommes clairvoyants, au premier rang desquels il faut citer M. F. Buisson, réclamaient une prolongation de la scolarité. Il semble qu'on soit à la veille de passer aux actes. Le ministère de l'Instruction publique demande à la Chambre de fixer à quatorze ans la sortie de l'école primaire.

L'école primaire à l'honneur. — Le Grand Conseil vaudois vient de réorganiser le notariat. Le projet de loi qui lui était soumis exigeait des candidats le certificat d'études secondaires. Mais M. Ravussin, député d'Orbe, demanda que l'école primaire supérieure fût mise en l'espèce sur le même pied que les écoles secondaires. Soutenu par M. Gaudard, le leader radical, qui a dit notamment que l'école primaire avait donné souvent au pays des citoyens très distingués, M. Ravussin a été suivi par la majorité du Grand Conseil. C'est pour l'école primaire une incontestable victoire morale, et nous nous en réjouissons.

Alb. C.

Cours de vacances de l'Université de Bâle. — Le 3^e cours de vacances pour l'étude de la langue allemande aura lieu à l'Université de Bâle du 25 juillet au 3 septembre 1921. Il s'adresse avant tout au corps enseignant primaire et secondaire, aux étudiants, ainsi qu'aux élèves des classes supérieures, des gymnases et des écoles normales. Nous recommandons vivement ce cours, dont nous avons pu constater l'excellence. Alb. C.

LES LIVRES

Revue suisse d'hygiène. — La transformation de la *Société suisse d'hygiène scolaire en Société suisse d'hygiène* (tout court) a entraîné la transformation des *Annales* en *Revue suisse d'hygiène*. Les *Annales* ont paru à fin 1920 pour la dernière fois. On trouvera dans cette forte brochure in-8° de 191 pages une intéressante description des installations hygiéniques et des œuvres sociales de la fabrique de chaussures Bally, à Schönenwerd (38 pages, 16 illustrations), un tableau des progrès de l'hygiène publique dans le canton de Soleure, des rapports des médecins Nägeli de St-Gall, et Reverdin, de Genève, sur la question du logement, des détails sur la nouvelle organisation de la Société et ses statuts, une étude captivante de l'apprentissage modèle réalisé par la maison Sulzer, de Winterthour (41 pages, 55 illust.), enfin une vingtaine de pages du Dr Chable, sur ce sujet d'une si grande actualité : *Le problème de l'enseignement sexuel*.

Le roi est mort ; vive le roi ! Le premier numéro de la *Revue suisse d'hygiène* vient de paraître (4 fascicules de 80 p. in-8° par an ; Zurich, Fretz). Il renferme des articles du Dr R. Klinger sur la lutte contre le goitre endémique, du Dr A. Montandon sur le rôle de l'habitation dans la prophylaxie de la tuberculose, de M. Amsler sur les logements ouvriers de la maison Bally (11 p. de plans et croquis), du Dr Briner sur ce que fait le canton de Zurich pour la protection de la jeunesse, et de M. l'inspecteur Henchoz sur l'éducation physique dans les écoles primaires vaudoises et sur l'hygiène scolaire en France en 1919 et 1920.

L'Echo Suisse, revue mensuelle pour les Suisses à l'étranger. Edité en français et en allemand. Nombreuses illustrations. — Abonnements, 8 fr. par an ; 80 centimes le numéro. Bureau de l'*Echo Suisse*, Zurich, Place de la Gare 2.

Les Suisses expatriés possèdent enfin un organe. L'*Echo Suisse*, neutre en politique, mais partisan de l'ordre démocratique, établira un contact entre le pays et ses enfants ; il apportera à ces derniers un écho de ce qui se fait et ce qui se dit chez nous ; il leur servira de tribune où ils pourront exposer leurs opinions et leurs vœux en même temps qu'ils y donneront des nouvelles de leurs colonies.

L'*Echo Suisse* comble une lacune : pendant la guerre on a pu constater combien rares et incomplets étaient les rapports entre les Suisses restés au pays et les Suisses vivant à l'étranger. Ceux-ci, trop souvent oubliés ou négligés par la mère-patrie, courent le risque d'être assimilés par les nations dont ils sont les hôtes. L'*Echo Suisse* contribuera à maintenir vivant l'idéal helvétique à travers le monde.

Cette revue paraît en deux parties dont l'une n'est pas la traduction de l'autre. M. Edwin Furrer, à Zurich, rédige le *Schweizer Echo* et notre ex-collègue M. Eug. Monod, à Vevey, rédige l'*Echo Suisse* qui renferme des articles en français, italien et romanche. Ceux qui ont des parents ou des amis à l'étranger leur feront un grand plaisir en leur envoyant l'*Echo Suisse*.

François MENTRÉ. *Espèces et variétés d'intelligences*. Éléments de noologie. Bossard, Paris. 296 pages. 8°. Prix : 12 fr. français.

Le sujet est intéressant entre tous pour l'éducateur comme pour le psychologue. Le livre se présente bien. Pascal, Sainte-Beuve, Poincaré et Ostwald, Binet aussi, sont mis à contribution. Mais la méthode expérimentale n'étant pas mise à contribution, les travaux des Stern et des Spearman n'étant cités que par prêterition, l'auteur apporte peu de choses utiles et nettes. Il nous rappelle le mot de Roberty, je crois, sur ces savants qui sont plus préoccupés de baptiser leur enfant que de l'aider à naître. Mais comme il ne faut être désobligeant pour personne, disons que M. Mentré est le Bacon plutôt que le Galilée de la noologie.

La Revista Escolar. — Le Portugal vient de fonder une revue mensuelle d'éducation, la *Revista Escolar*, qui paraît à Elvas sous la direction de trois inspecteurs de l'enseignement primaire, MM. Albano Ramalho, Heitor Passos et Joaquim Tomas. Les quatre numéros déjà parus renferment une matière riche et variée et sont animés d'un grand enthousiasme pour la cause de l'éducation du peuple. La *Revista Escolar* place la Suisse parmi les nations qui marchent en tête du mouvement pédagogique et donne notre petit pays en exemple au Portugal. Tous les inspecteurs et plus de la moitié des instituteurs portugais sont déjà abonnés à la nouvelle revue. *L'Éducateur* souhaite de tout cœur à sa jeune sœur portugaise succès et prospérité.

Gertrude KREBS, maîtresse d'école ménagère à Soleure. Texte français par Emilie Germiquet. **Nos jeunes filles et le choix d'une profession**. Publié par la Commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des Arts et Métiers.

Cet opuscule de 20 pages sera particulièrement utile à notre époque où le choix d'une profession a la plus grande importance pour la vie économique de notre peuple. Il donne un court aperçu de toutes les professions qui conviennent au sexe féminin, de leurs exigences et des chances de gain dans chaque vocation. Cette brochure est surtout recommandée aux parents, aux membres du corps enseignant et aux commissions d'école.

Elle forme le 15^e cahier de la *Bibliothèque suisse des Arts et Métiers*, qui paraît chez Büchler et Cie, à Berne. Elle coûte 30 centimes et par quantités de 10 exemplaires, 15 centimes.

F. CLAESSENS. **Table des carrés, eubes, racines carrée et cubique des nombres entiers de 1 à 10 000**. Paris, Gauthier-Villars 1920 ; 92 pages.

Comme les *Tables numériques usuelles* de L. Zoretti (même éditeur), celle-ci rendra des services précieux aux calculateurs. La psychologie et la pédagogie expérimentales posent désormais souvent des problèmes que ces tables aideront à résoudre.

Henri BARBEZAT. — **Mon Chansonnier**. 1921. 92 chants et chansons, 128 p. 2 fr. 50. — Lausanne, La Concorde.

M. B. a voulu donner un chansonnier à la jeunesse chrétienne et spécialement aux enfants. Copieux et varié, d'une gaîté de bon aloi, mais sérieux quand il le faut, avec une note antialcoolique bien marquée, ce petit recueil se recommande particulièrement aux familles et aux sociétés d'enfants.

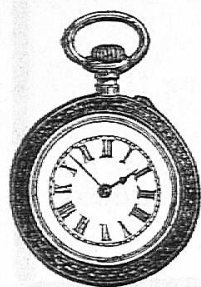
LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}
Lausanne, Genève, Vevey, Montreux

LA LANGUE FRANÇAISE

Enseignement secondaire.

- AUG. ANDRÉ. **Traité de Prononciation française et de Diction**, accompagné de lectures en prose et en vers. 3^{me} édition, complètement remaniée.
In-16 Fr. 4. —
- HENRI DUCHOSAL. **Exercices de Lecture expliquée**. Cours secondaire. In-16, relié Fr. 2.50
- L. DUPRAZ et E. BONJOUR. **Anthologie scolaire**. Lectures françaises à l'usage des Collèges secondaires. In-16 relié, toile souple. Fr. 3.60
- A. EGLI. **Rhétorique**. Leçons de style à l'usage de l'enseignement secondaire. Adopté par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud. In-16 Fr. 3. —
- EMILE JULLIARD. **Histoire de la Littérature française, des origines jusqu'à nos jours**. Nouvelle édition entièrement refondue. In-16 Fr. 4.50
- MAILLARD et DELUZ. **Notes de Littérature générale**, A l'usage des Ecoles Supérieures de jeunes filles. In-8 avec pages blanches interfoliées, toile Fr. 1.80
- E. PRADEZ. **Dictionnaire des Gallicismes les plus usités**, expliqués brièvement, illustrés par des exemples et accompagnés de leurs équivalents anglais et allemands. In-12, relié toile Fr. 4.80
- HENRI SENSINE. **Chrestomathie Française du XIX^e siècle**. Avec une préface de Gustave Michaud, maître de conférences à l'Université de Paris. — Tome I: Les Prosateurs français du XIX^e siècle. Tome II: Les Poètes français du XIX^e siècle. — Chaque volume relié, tranche dorée. In-16 Fr. 15. —
Cartonné toile Fr. 7.50
- L'Emploi des Temps en français** ou le mécanisme du verbe. Méthode à l'usage des étrangers, avec 92 exercices pratiques. 6^{me} édition revue et augmentée. In-16 cartonné Fr. 2.40
- Grammaire concrète de la Langue Française**. Edition pour les Ecoles secondaires du Canton de Vaud. In-12, cartonné toile. Fr. 3. —
- SUËS. **Exercices pratiques sur les Gallicismes** et locutions usuelles de la langue française avec traduction allemande en regard. In-12 cart. Fr. 4.50
- Recueil pour l'Etude pratique des Gallicismes** et locutions usuelles de la langue française. Fr. 2.50

Voir dans le dernier numéro du Bulletin la liste des volumes employés dans l'enseignement primaire pour l'étude de la langue française.



HORLOGERIE DE PRÉCISION

Montres de Genève, Longines, La Vallée

BIJOUTERIE FINE

ORFÈVRERIE

Réparations soignées. Régulateurs, réveils Prix modérés.

ALLIANCES EN TOUS GENRES, GRAVURE GRATUITE.

E. MEYLAN-REGAMEY

11, Rue Neuve, 11

LAUSANNE

Téléphone 38.09

Agent dépositaire de VACHERON & CONSTANTIN de Genève.

10 0/0 d'escompte aux membres du Corps enseignant.

UNIVERSITÉ de BÂLE

Cours de vacances pour l'étude de la langue allemande

3ème Année

25 Juillet au 3 Septembre 1921.



Exercices :

(15 leçons par semaine): Lecture et interprétation d'auteurs allemands. — Traductions de l'allemand en français. — Conversation et exercices de déclamation. — Phonétique. — Travaux écrits. — Exercices de grammaire et de style.

Pour les exercices trois catégories sont prévues (inférieure, moyenne et supérieure). — Nombre maxima 25 élèves par classe. Si le nombre des élèves est suffisant, des classes spéciales seront formées par langue nationale.

Lectures :

(7 leçons par semaine): Littérature: Le jeune Schiller. — Faust de Goethe. — Grillparzer et Kleist. — Gottfried Keller. — Gerhart Hauptmann. — Poésie lyrique allemande au XIX^{me} siècle. — Histoire: Histoire de la Suisse au XIX^{me} siècle. — Art: L'art allemand au XV^{me} et XVI^{me} siècle. — Industrie: Les industries de la Suisse et de Bâle. — Instruction scolaire: Les écoles de Bâle.

Visite de Musées et de Monuments historiques

..... Excursion chaque semaine

Tous les exercices et lectures sont donnés en allemands. Les maîtres des cours de vacances sont des professeurs de l'Université et des Ecoles supérieures de Bâle-Ville.

Finances :

Fr. 20.— par semaine ;
pour le cours entier Fr. 120.—

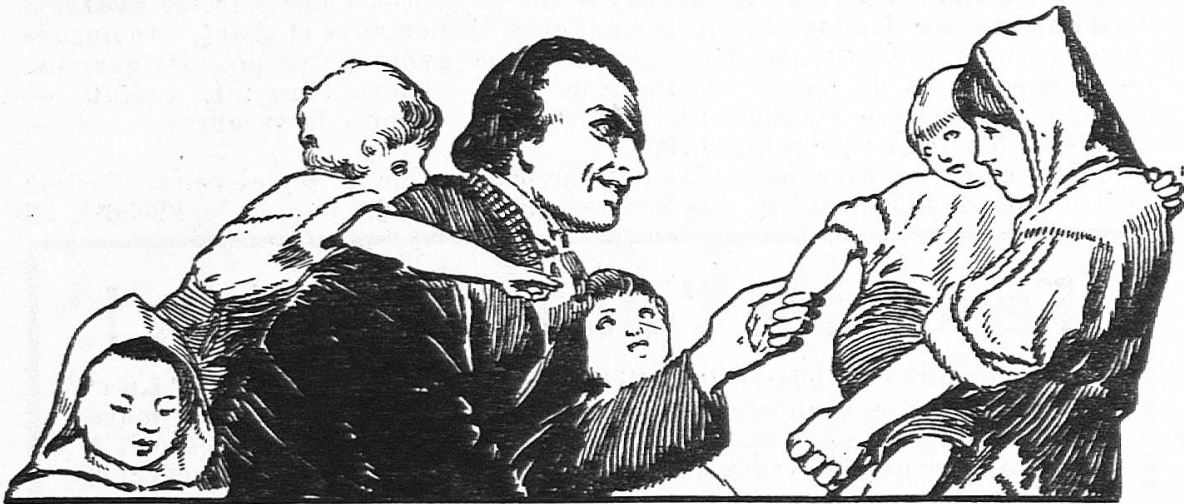
L'Entrée :

peut s'effectuer à n'importe quelle
époque pendant la durée des cours.

Commencement :

Lundi, le 25 Juillet à 10 h. du matin à l'Université (Rheinsprung 11).

Programme détaillé et autres renseignements par le *Secrétariat de l'Université de Bâle* ou chez le *Directeur des cours de vacances Professeur E. Dürr.*



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET
Taconnerie, 5
GENÈVE

ALBERT CHESSEX
Av. Bergières, 26
LAUSANNE

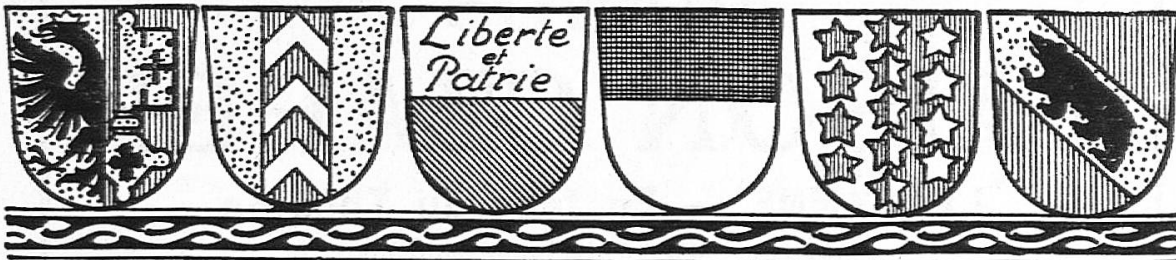
COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.
W. ROSIER, Genève.

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.
H. GOBAT, Delémont.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE | GENÈVE
1, Rue de Bourg | Place du Molard, 2



ABONNEMENTS : Suisse Fr. 33., étranger, Fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, Fr. 10. Etranger Fr. 15.
Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II 125.
Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'ÉCOLE SUISSE DE GÈNES met au concours une place de **Maître ordinaire de français**, mathématiques élémentaires et chant, éventuellement sciences naturelles, histoire, géographie et gymnastique pour les garçons. — Trente heures de leçons par semaine. — Traitement fixe : L. it. 4500. — Indemnité actuelle de vie-chère : L. it. 1500. — Trois mois de vacances en été. — Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1921.

Adresser offres, avec photographie, curriculum vitæ et copies de certificats à la Direction de l'École Suisse, Via Peschiera 31, Gênes 2. P23361L 58

Favorisez l'industrie suisse!

Les gommes à effacer "Rütli", "Righi", "Pallas" et "Lux" offrent tous les avantages des marques étrangères; elles sont très douces et n'abiment pas le papier. Les essayer c'est les adopter dans les écoles et dans les bureaux. En vente dans les papeteries ou directement chez les fabricants

Société Anonyme R. & E. HUBER

Manufacture de caoutchouc

PFÄEFFIKON-ZURICH

Maison de confiance fondée en 1880. — 400 ouvriers. 47

Importante Compagnie d'assurance sur la vie et autres branches

cherche agents

dans toute localité importante du canton de Vaud. Offres avec références, Case postale 18073, Lausanne. 60

VÊTEMENTS

CONFECTIONNÉS

et sur mesure

pour Dames et Messieurs

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20

LAUSANNE

10 % d'escompte aux membres de la Société pédagogique.

TROUSSEAUX

COMPLETS

DRAPERIES

et

nouveautés pour Robes

MAISON ERNEST PEYTREQUIN

LAUSANNE

fondée en 1889.

LAUSANNE

actuellement RUE DU PONT, 11 (au fond de la cour).

Portraits agrandissements, d'après tous genres de photographies.

Atelier spécial de dorure; grand choix de baguettes pour encadrements de photographies diplômes, gravures, etc.

Sur demande, nous nous rendons à domicile avec échantillons. 43

PIANOS

MAISON CZAPEK

LAUSANNE — En face du Théâtre

Ancienne maison de toute confiance

Conditions spéciales au corps enseignant

Pianos suisses et étrangers

VENTE

— LOCATION

— ÉCHANGE